



## Accident sur le trajet du travail

Par **soleil68**, le **01/06/2013** à **21:51**

Bonjour,

Suite à un accident sur la voie publique avec un bus le trajet du travail mes lunettes ce sont cassées pouvez vous me dire si c'est la société de transport qui doit prendre en charge les frais afin de remplacer mes lunettes. Et que doit prendre en charge cette société me concernant, en précisant que j'avais une semaine d'arrêt de travail suite a cette accident.

Merci

Soleil68

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:33**

Bonjour,

Normalement, c'est effectivement l'assureur de l'entreprise de transport qui devrait prendre en charge ce genre de préjudice...